

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'OPCVM

FCP BIAT-PRUDENCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°15-2012 du 12 avril 2012

Adresse : Boulevard principal - angle rue Turkana et rue Malawi
1053 Les Berges du Lac-Tunis.

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 août 2016, d'agréer la liquidation anticipée du fonds commun de placement « FCP BIAT-PRUDENCE ».